



## Echange de permis étranger

Par **enarkom**, le **09/09/2013 à 04:48**

Echange de permis étranger :

bonjour ,

j'ai eu des cartes de sejours 2006 à 2009 .Un retour en 2012 (apres 3ans de repture)avec une nouvelle carte de sejours .Je me suis rendu en prefecture pour échange permis étranger (en respectant delais d un an ),mais l'agent m'a refusé sous pretexte que ma premier carte de sejours date de 2006 meme si y a eu repture de 3ans .

Y a t il une loi qui me autorise l echange ?

meric

Par **youris**, le **09/09/2013 à 09:46**

bjr,

la position de la préfecture me semble légale.

en effet pour échanger un permis de conduire étranger hors UE, vous devez le faire moins d'un an après le début de votre premier titre de séjour.

cdt

Par **enarkom**, le **09/09/2013 à 23:56**

merci maitre